

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE

Monsieur Fr. TIMMERMANS

Fonctionnaire délégué

B.D.U. – Direction de l’Urbanisme

C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

1035 BRUXELLES

V/Réf : 01/pfd/462228
N/Réf : AVL/KD /AND-2.173/s.555
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : ANDERLECHT. Boulevard Poincaré, 10-12.
Construction de 2 immeubles de logements et réaménagement de l’entrée du parc -
nouveaux plans. Demande de permis d’urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 20/05/2014, sous référence, reçue le 21/05, votre demande a été portée à l’ordre du jour de la séance de la CRMS du 04/06/2014.

Le projet se situe dans la zone de protection des anciens pavillons d’octroi de la porte d’Anderlecht.

Pour rappel, la CRMS s’est déjà exprimée sur un premier projet le 22/06/12 qui ne lui semblait pas adapté au contexte urbanistique tant par son implantation que par son traitement architectural ; elle avait demandé de revoir le projet en misant sur une meilleure intégration dans le front bâti et le tissu urbain existant. Elle suggérait un traitement plus adéquat du rez-de-chaussée pour une meilleure interaction avec l’espace public et le parc.

L’actuelle demande présente un projet très similaire à celui de 2012, même si de menus changements apportent quelques améliorations au niveau des entrées des immeubles et du gabarit.

La CRMS ne peut dès lors que réitérer son avis de 2012 et demander que le projet tire un maximum de profit de la configuration particulière des terrains. Elle recommande de développer de vrais immeubles d’angle qui constitueront des points forts sur le boulevard tout en s’inscrivant mieux dans la continuité du front bâti (y compris au niveau de leur expression architecturale). Elle demande également de porter une attention toute particulière à la mise en valeur de l’accès et de la visibilité générale du parc de la Rosée.

S’il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l’expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies : - B.D.U. – D.M.S. : M. H. Lelievre (+ par mail MM. Th. Wauters, H. Lelièvre, Mmes M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger) ;
- B.D.U. – D.U. : Mme S. Buelinckx.